

FORUM DÉCHETS

Bulletin romand d'information sur la diminution et la gestion des déchets

Fiabilité des données

111/juin 2017

PUSCH

Editorial

Anne-Claude Imhoff
leBird, Prilly

Pour mesurer des poids fiables, il suffit d'utiliser correctement une balance homologuée. Ensuite, il faut que les systèmes de gestion traitent les données acquises avec rigueur. Mais entre lacunes de transmission et risques de virus informatique, les objectifs ne sont pas toujours atteints. La révolution numérique implique de

nouvelles exigences: les communes – ou leurs prestataires – ont intérêt à demander des garanties avant de choisir un service informatisé.

En plus d'assurer une bonne comptabilité, les données collectées permettent de planifier les besoins futurs. Elles servent aussi à rendre plus crédibles les messages transmis au public. Cela même si les médias, la publicité ou le monde politique les reprennent parfois à mauvais escient, que ce soit par erreur ou délibérément à des fins de manipulation. Les débats qui ont entouré la stratégie énergétique 2050 ou l'initiative «Economie verte» ont montré à quel point les mêmes statistiques peuvent faire l'objet d'interprétations différentes par les partisans ou les opposants d'un projet.

Les collectes sélectives ont l'avantage des chiffres, qui leur offrent de passer, auprès du public, d'une subjectivité suspecte à une objectivité triomphante: la Suisse championne du «recyclage»!

Pourtant, tout aussi performant qu'il soit, le tri à la source par les ménages n'est qu'un des maillons d'une économie efficiente dans la gestion des ressources naturelles. L'exemplarité de la Suisse en quantités de matières issues des collectes sélectives cache d'autres chiffres moins réjouissants, comme la production globale de déchets ou l'impact écologique des produits consommés... Rendez-vous en septembre pour un numéro sur la restauration. D'ici là, bel été!

Bien administrer grâce à des données fiables

Disposer de données fiables est nécessaire pour tirer une valeur ajoutée de l'analyse les données. En amont, il faut qu'elles proviennent d'une source certifiée. En aval, les bénéficiaires doivent en faire un usage pertinent. Comment les acteurs de la gestion des déchets – et en particulier les communes – peuvent-ils évaluer la fiabilité des données? Comment les interpréter? Comment et pourquoi faut-il protéger certaines données?



Photos: leBird

Aucune loi ne permet de régler tous les détails d'application ou d'interprétation. Ainsi, le droit se base sur de nombreuses jurisprudences. Dans le domaine des déchets, celle que le Tribunal fédéral a arrêtée en juillet 2011 exclut la compatibilité d'une taxe forfaitaire par ménage avec la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE). Elle juge également qu'un plafond de 30 % de financement par l'impôt constitue, en règle générale pour les cas de comptes de charges mixtes, la « limite supérieure » à ne pas dépasser. Le recours à l'impôt ne peut être activé que pour le

financement de certains types de déchets comme ceux de voirie ou ceux d'auteurs non identifiés ou insolvable.

Une comptabilité analytique?

L'arrêté admet aussi que si l'article 32a al. 4 LPE ordonne aux collectivités de rendre accessibles au public les bases de calcul qui servent à fixer le montant des taxes, il ne dit rien, en revanche, de la structure de la comptabilité. Sauf autres dispositions légales édictées dans d'autres domaines, les communes sont ainsi libres de la manière d'organiser les comptes liés à l'élimination des déchets. Cependant, les collectivités publiques qui mettent en place une comptabilité analytique différenciée assurent plus aisément le respect du principe de causalité. Et la transparence facilite l'acceptation, par les habitants, des coûts réels de l'élimination des déchets incinérables ainsi que des choix de gestion des autres déchets (par exemple, la limitation des offres de collecte ou des heures d'ouverture de la déchèterie).

Respect du principe de causalité

Malgré l'obligation faite depuis 2012 par le canton de Vaud dans sa législation, l'élimination des ordures ménagères vaudoises n'est pas encore couverte par les taxes proportionnelles (au poids ou au sac). Le solde (33 millions en 2013, soit 23 % de taxes manquantes) ne devrait pas être financé par les impôts. Il peut l'être par la taxe de base (servant aux frais liés aux déchets recyclables, il faudrait alors qu'elle soit excédentaire), par une augmentation de la taxe forfaitaire, voire par une réduction des coûts de gestion ou une augmentation des recettes.

Pour ces deux derniers cas, on mentionnera comme possibilités: les négociations avec les transporteurs ou les repreneurs, l'analyse – et les corrections le cas échéant – des rétrocessions existantes (verre, papier, appareils électro[n]iques, etc.), l'abandon de la collecte de certaines catégories de déchets, la facturation aux entreprises, l'imputation

de coûts à un autre compte (par exemple le solde manquant dû aux mesures sociales). Si certains choix seront de facto limités par les sensibilités politiques, entre autres, la disponibilité de données comptables clairement différenciées (voir l'exemple de Saint-Cergue) facilitera dans tous les cas les prises de décision.

Des balances homologuées

Plusieurs prestations intégrées dans la comptabilité sur les déchets proviennent d'une facturation aux poids. Qu'ils ramassent des sacs taxés au volume, au poids ou à l'ouverture, de nombreux camions-poubelles disposent de systèmes de pesage. On distingue les systèmes embarqués et les systèmes par levée. Le premier mesure la charge utile totale du camion. Il convient plutôt à la répartition entre zones de ramassage ou aux collectes de volumes industriels. Sa précision est en général insuffisante pour la comptabilisation des conteneurs individuels. On lui préfère alors le pesage par levée, qui pèse le conteneur à la montée (poids brut) et à la descente (tare) pour obtenir le poids net des déchets. Dans tous les cas, la balance doit être homologuée (voir page Point de vue).

En cas de doute sur la pesée des déchets, une commune peut demander la confirmation auprès du prestataire de collecte que la balance installée sur le châssis du camion est bien homologuée et vérifiée. Elle peut également, pour comparer, peser elle-même les déchets avec une balance pour véhicule routier – évidemment homologuée et vérifiée –, en tenant compte des tolérances légales propres aux deux instruments. S'il survient un litige, le bureau cantonal des poids et mesures peut intervenir.

Des données à transférer

Une fois les poids mesurés, il faut encore transmettre correctement les données. Les problèmes de lecture de puces, les erreurs dans la comptabilisation des pesages ou les transmissions lacunaires se reportent sur les services de facturation qui, si le transporteur est externe, ne sont pas les clients directs du fournisseur du système de gestion des données. La chaîne de prestations ne facilite donc pas la définition des responsabilités entre la commune, le service de facturation, le transporteur ou son fournisseur... Le département neuchâtelois de la gestion du territoire a ainsi édicté une directive «transporteurs, prestataires de la gestion des déchets», dont l'article 7 précise que «le prestataire de collecte doit équiper son véhicule de collecte avec des équipe-



L'OFEV examine la composition des ordures depuis 1982, au rythme d'une fois tous les dix ans. Dans les faits, la méthode d'analyse n'est pas automatisée: les sacs sont ouverts, leur contenu trié et pesé. Ainsi, la dernière analyse (2012) a porté sur 16,5 tonnes de sacs-poubelles de 33 communes. Elle a mis en évidence que, toutes tailles confondues (17 l, 35 l, 60 l et 110 l), un sac contient en moyenne 125 g de déchets par litre. Plus précisément, un sac de 35 litres pèse en moyenne 4,44 kg, mais les variations sont importantes. A titre de comparaison, la commune du Val-de-Travers (taxe au poids) a mesuré un poids moyen de 2,5 kg par sac.

Comptabilité des déchets urbains – Commune de Saint-Cergue

	Charges	Revenus	Différence	%
Déchets incinérables	123 120.–	106 000.–	-17 120.–	86,09
Déchets valorisables	159 500.–	176 620.–	+17 120.–	110,73
Déchets «spéciaux»	22 600.–	500.–	-22 100.–	2,21
Total	305 220.–	283 120.–	-22 100.–	92,76

La commune de Saint-Cergue (Vaud) a entamé une démarche pour faciliter le suivi des coûts liés aux déchets urbains. Elle suggère de séparer les déchets en trois catégories (déchets incinérables, déchets valorisables et déchets «spéciaux») dans le plan comptable, les deux premiers devant s'autofinancer, alors que le dernier pourra l'être par l'impôt. Une présentation (voir extrait ci-dessus), un fichier de calculs et une notice d'utilisation sont téléchargeables sur le site de l'Union des communes vaudoises (www.ucv.ch).

ments de pesage et de transfert de données compatibles avec les spécifications définies par l'entreprise d'incinération».

Le choix du sac

La facturation au poids des sacs, collectés en bennes compactantes ou en conteneurs enterrés, est – par analogie à celle de la collecte, du transport et de l'incinération des ordures ménagères – la plus juste pour une application de la causalité directe. Mais qui dit poids dit «investissement de base et frais d'entretien annuels» (voir aussi la page Commune). Ainsi, bon nombre de communes choisissent une taxe au volume. Au contraire des poids des balances, les volumes de sacs ne sont pas homologués.

En Belgique, une organisation de consommateurs a mis en évidence des volumes de sac fantaisistes, avec par exemple celui de Bruxelles qui ne respecte pas le volume de 30 litres annoncés (25 litres testés) ni l'épaisseur exigée par le cahier des charges. Et en Suisse romande, l'édition de septembre 2016 du magazine «Bon à savoir» présentait les résultats du test de plusieurs sacs. L'erreur de volume n'a pas dépassé 2%.

Au contraire des sacs noirs, la plupart des sacs taxés ne portent pas le label OKS créé par l'Union des villes suisses. Renseignements pris auprès des responsables de leur mise sur le marché, les contrats passés avec les fabricants imposent que les sacs respectent les conditions du label OKS,

mais ils ne subissent pas automatiquement les tests de conformité. L'étude mentionne une exception: celle des sacs du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP), contrôlés chaque année.

Statistiques fédérales et cantonales

La Confédération publie annuellement des statistiques indiquant, entre autres, la production de déchets urbains incinérés (341 kg par habitant en 2015). Ce chiffre additionne la totalité des déchets livrés par les communes et un pourcentage, calculé empiriquement, de 60% des livraisons directes (les 40% restants correspondant à des déchets de chantiers ou industriels banals). Les statistiques cantonales, tirées d'enquêtes réalisées auprès des communes, présentent des chiffres calculés différemment. Si, en 2015, les quantités incinérées par habitant annoncées par les services cantonaux se montaient à 177 kg pour Vaud et 226 kg pour Genève, cela ne signifie évidemment pas que ces deux cantons produisent moins de déchets que le reste du pays.

Taux de collecte ou de recyclage?

Les 380 kg par habitant (2015) de déchets urbains issus des collectes sélectives à l'échelle suisse (papier, carton, biodéchets compostés ou méthanisés dans de grandes installations, verre, appareils élect[on]iques, textiles, bouteilles en pet, emballages en fer-blanc ou en aluminium, piles) diffèrent aussi des statistiques cantonales. Or l'objectif reste le même: calculer le taux de collecte et suivre son évolution.

La différence entre taux de collecte et taux de recyclage est mise en évidence par une étude récente de l'École polytechnique fédérale sur les matériaux issus de la collecte sélective des bouteilles en PET, de l'aluminium, du verre, du fer-blanc, du papier et du carton. Cette analyse détermine le taux de recyclage en 2012 à partir de données détaillées, dont l'acquisition n'est possible que pour une étude unique. Elle a ainsi mis en évidence les possibilités d'utilisation des matériaux récupérés (taux de recyclage), alors que l'OFEV examine chaque année le niveau de qualité fourni par les consommateurs et les systèmes de collecte en place (taux de collecte).

Mesures et comparaisons

L'étalonnage, ou «benchmarking», est dans l'air du temps. Mesurer et comparer pour améliorer sa performance a un intérêt, mais à condition que les données soient suffisamment différenciées afin que la comparaison ait un sens, et pour autant



Non seulement le volume, mais aussi la densité des déchets en bennes revêtent une importance particulière en lien avec les coûts et l'impact écologique des transports de déchets. Pour le bois, par exemple, la densité peut varier du simple au double. Disposer simultanément des données en volume et en masse permet un suivi plus efficace de la qualité du tri ainsi qu'un meilleur contrôle des coûts de transport. En général, une plaquette posée sur la benne certifie son volume utile (ici 38,8 m³)



Avec les quantités d'emballages pour boisson, celles des déchets spéciaux (piles, tubes fluorescents, huiles, médicaments, bois non trié, etc.) sont suivies avec attention. Les premières doivent répondre aux exigences de l'Ordonnance sur les emballages de boisson, les secondes à celles de l'Ordonnance sur les mouvements de déchets. Dans ce dernier cas, les remettants et les repreneurs sont connectés par la plateforme veva-online.ch. Les données font l'objet de contrôles réguliers par les autorités cantonales.

que l'outil de gestion des données soit suffisamment simple pour ne pas induire des coûts de suivi importants. Une comparaison précise devrait également prendre en compte le nombre d'équivalents-habitants (Eqh), car l'importance des entreprises et en particulier de l'hôtellerie ou des résidences secondaires influence les quantités spécifiques de déchets et les coûts d'élimination. Deux valeurs empiriques peuvent servir d'exemples: une place de travail = 1,5 Eqh et 200 nuitées = 1 Eqh. À cette fin, la commune devra bien évidemment disposer de statistiques sur les entreprises et la population touristique. Pour une éventuelle comparaison entre communes, en particulier sur le taux de collecte sélective, il faudra aussi tenir compte d'autres paramètres comme la typologie de la commune, sur-

tout pour les déchets de jardin qui peuvent avoir une forte influence (de surcroît corrélée à la météo) dans les communes suburbaines ou rurales, au contraire des centres urbains (sauf si les statistiques incluent les déchets des parcs et jardins communaux).

Protection des données

Qu'elles contrôlent l'accès aux déchèteries ou celui des conteneurs de déchets, les cartes à puce sont courantes. Elles permettent également de connaître le nombre de visites annuelles (globales ou par habitant) à la déchèterie ou la production des déchets par habitant. Si elles servent à la facturation, ces données ne seront évidemment pas anonymes. Elles permettent d'ailleurs parfois d'identifier les contribuables qui ne déposent pas de déchets

incinérables. Les communes et leur personnel feront cependant attention aux données enregistrées, à la façon de les traiter et encore plus à qui on les transmet.

L'exigence de protection de données récoltées par les autorités publiques est non seulement dictée par des lois, mais aussi par des citoyens soucieux de la bonne utilisation des informations les concernant. Les données constituent une matière première et une source d'intérêt pour de nombreux acteurs. Quelles que soient leur fiabilité et leur exactitude, il faut les utiliser avec raison et proportionnalité, de la collecte à la planification, du suivi au contrôle.

Anne-Claude Imhoff
leBird, Prilly

La métrologie légale: un outil de régulation économique

Sans métrologie légale, il ne serait pas possible d'assurer la fiabilité des mesures à usage commercial ou réglementaire ni de prévenir les fraudes. M. Berchier, expert diplômé, a répondu à nos questions sur les responsabilités et obligations des assujettis, également dans le domaine des déchets.

Forum Déchets: Quel est le rôle du Bureau cantonal des poids et mesures?

E. Berchier: Les tâches du Bureau, rattaché au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, sont définies dans la Loi fédérale sur la métrologie ainsi que dans les ordonnances et directives relatives. Formés par l'Institut fédéral de métrologie (METAS), les experts des poids et mesures ont en particulier la mission de vérifier les instruments destinés à la commercialisation de biens et services en quantités mesurables. Ils s'occupent aussi de la surveillance du marché, de l'inspection générale et des poids. Ils effectuent en outre le contrôle des préemballages par échantillonnages ou contrôles statistiques. Ils s'assurent du respect du principe de la vente au poids net.

FD: Comment savez-vous qui contrôler?

EB: Toute personne ou entreprise qui utilise un instrument de mesure (balances, colonnes à carburant, etc.) pour des transactions commerciales, portant notamment sur des biens et des services, doit annoncer la mise en service d'un tel instrument à l'office de vérification (bureau cantonal des poids et mesures). Les instruments sont inscrits au registre et vérifiés (contrôle de la stabilité de mesure) à des intervalles fixés par ordonnances. Une marque de vérification et des scellés sont apposés; ils doivent rester en place entre deux contrôles.

De leur côté, les fabricants présentent pour homologation les instruments de mesure

à un organisme d'évaluation de la conformité (OEC). Ils apposent un marquage conforme et établissent une déclaration de conformité. De plus, les fabricants, représentants et revendeurs doivent informer l'utilisateur de ses obligations. Comme les experts des poids et mesures travaillent principalement sur le terrain, ils sont aussi attentifs aux ouvertures de nouvelles entreprises (stations-service, boulangeries, etc.) et contrôlent qu'elles ont bien annoncé leurs instruments de mesure. Les marchés en ville et à la ferme font également l'objet de contrôles.

FD: Comment se déroulent les contrôles?

EB: Les experts vérifient que les instruments de mesure répondent aux obligations légales définies dans l'ordonnance qui leur est spécifique. A cette fin, ils se déplacent avec des étalons de référence (poids, jauges, etc.), qui sont traçables et reliés aux étalons nationaux situés à Wabern, eux-mêmes rattachés aux étalons internationaux à Paris. Si l'instrument n'est pas conforme, un ordre de réparation impose sa remise en conformité dans un délai déterminé, par une personne autorisée. Dans des cas graves, l'instrument peut être mis hors service. Les experts vérifient encore la bonne utilisation de l'instrument.

FD: En ce qui concerne le poids des déchets, une entreprise peut-elle remettre en cause celui que lui a facturé sa commune?

EB: Si elle a un doute sur la pesée des déchets, une entreprise peut s'assurer auprès de sa commune que la balance installée sur le châssis du camion a été vérifiée. Elle peut comparer elle-même les déchets avec une balance homologuée et vérifiée. En cas de désaccord ou de litige, il est possible de prendre contact avec le bureau cantonal des poids et mesures, qui procédera à une vérification en service sur les instruments de mesure des deux parties et rendra une décision. Les frais et émoluments de contrôle sont à la charge de la partie qui est dans son tort.

FD: Les volumes de bennes ou de sacs-poubelles taxés sont-ils aussi homologués?



Photos: E. Berchier

Les balances sont vérifiées avec des poids étalons. Pour les balances pour véhicules routiers ou les camions-poubelles avec pesée embarquée sur le châssis, c'est un camion à cinq essieux qui transporte les poids étalons. Pour le contrôle d'un camion-poubelle avec système arrière de pesage, les poids étalons d'une capacité totale de 600 kg sont déplaçables en camionnette.

EB: Les volumes d'une benne peuvent être vérifiés par un expert, qui y appose une plaquette marquée. En général, comme c'est le poids des déchets qui est facturé, le volume a moins d'importance: les déchets sont pesés par la balance installée sur le camion ou par une balance pour véhicules routiers. Dans le cas des sacs-poubelles taxés, le volume sert dans la transaction commerciale entre le citoyen et la commune.



Une marque de vérification visible, rouge et blanche, indiquant la date de la prochaine vérification, est apposée sur l'instrument.

Informations recueillies auprès de **M. E. Berchier**, chef du bureau cantonal des poids et mesures, expert diplômé, Etat de Vaud, www.vd.ch

«Gagner la confiance de nos clients grâce à un système fiable»

Avec plus de 3500 clients et une flotte de 180 véhicules, l'entreprise genevoise Transvoirie a bien compris l'importance d'une excellente qualité de prestations. Elle a choisi le système de pesage embarqué KOLLYgram du garage G. Kolly SA ainsi que le système informatique KOLLYgram-online pour la gestion de ses données de pesage.

La société privée Transvoirie – membre du groupe Helvetia Environnement – est spécialiste de la collecte des déchets auprès des collectivités publiques, industries et particuliers. Pour assurer à sa clientèle une facturation précise et transparente, elle utilise le portail Internet KOLLYgram-online, créé par le garage G. Kolly SA au Mouret (FR).

A la fois pointu et très simple

Concrètement, Sabrina Hannachi, collaboratrice au service facturation, utilise KOLLYgram-online à chaque début de mois pour gérer la facturation du mois précédent. «Il me suffit d'extraire un rapport au format Excel en sélectionnant la période et le véhicule. Avec les différents filtres existants, je peux produire autant de rapports que je veux: par puce, par collecte, par client, par véhicule ou encore par date. C'est très pointu et extrêmement simple», poursuit la jeune femme.

«Evidemment, je me suis assurée au préalable que toutes les données sont correctement paramétrées. Par exemple, si une puce est inconnue, ce qui se trouve dans un container ne pourra pas être attribué à un client et c'est nous qui perdrons de l'argent. Grâce à KOLLYgram-online, je détecte ces petites anomalies, je les règle et aucune puce ne passe à la trappe», ajoute-t-elle.

Facturer au plus juste

Autre avantage de KOLLYgram-online pour Sabrina Hannachi, la grande fiabilité du système: «Il peut y avoir de petites erreurs de manipulation, si le camion est instable par exemple ou si des déchets restent coincés dans le container. Avec KOLLYgram-online, je peux intervenir en direct, car j'ai la main sur le système. Le chauffeur m'informe de ne pas tenir compte de la dernière pesée, la refait et obtient le poids correct. La facturation est

Questions à Nicolas Morand, responsable technique

Pourquoi avoir choisi KOLLYgram et KOLLYgram-online?

La pesée embarquée est un souhait, voire une exigence de la plupart de nos clients, qui veulent avoir une vision précise de la quantité de déchets collectée.

Quels avantages retirez-vous de ce système?

Nous avons pu coupler KOLLYgram-online avec notre propre système de gestion. Ainsi, les données remontent automatiquement et nous pouvons organiser la facturation de manière très simple.

alors au plus juste et on gagne la confiance du client», conclut avec enthousiasme la collaboratrice de Transvoirie.



Avec KOLLYgram-online, Sabrina Hannachi a en tout temps la main sur le système. Elle peut, par exemple, voir dans quel quartier se trouve une puce non paramétrée.

KOLLYgram-online en bref

- > Portail entièrement sécurisé.
- > Récolte et traitement des valeurs de pesage.
- > Gestion d'une base de données clients et de véhicules.
- > Maîtrise totale, car les données sont enregistrées en temps réel.
- > Localisation et identification des puces.
- > Optimisation des tournées grâce à l'aide à la navigation.

KOLLYgram
BY THE WAY

G. Kolly SA

Rte de la Gruyère 88
1724 Le Mouret
www.kolly.com

Votre contact: Daniel Savary,
daniel.savary@kolly.com, 026 413 90 14

Estavayer: comment gérer les déchets après la fusion?

Chef-lieu du district fribourgeois de la Broye, la commune d'Estavayer est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Rueyres-les-Prés, Murist, Vernay et Vuissens. Avec 9500 habitants, elle devient la quatrième commune du canton. Etat des lieux et perspectives auprès du service d'édilité.

Le service d'édilité gère le patrimoine communal qui concerne les routes, les espaces verts, les installations sportives, les forêts, les cimetières et les déchets. La principale déchèterie est celle d'Estavayer-le-Lac, située sur la commune de Lully, qui l'utilise aussi sur la base d'une convention.

Taxes au sac ou aux poids?

La nouvelle commune d'Estavayer a deux ans pour unifier ses pratiques. A part Bussy, qui dispose d'un compacteur-peseur (taxe au poids), les autres localités sont soumises au sac officiel (actuellement 2,20 francs le sac de 35 litres). La collecte se fait en porte-à-porte pour Estavayer-le-Lac. Cette pratique va prochainement changer avec l'installation de 60 conteneurs enterrés, permettant aux citoyens d'éliminer leurs poubelles sans les contraintes des horaires de passage du camion ou d'ouverture de la déchèterie. Le système choisi ne taxe ni au volume ni au poids, mais à l'ouverture. Sur présentation d'une carte personnalisée, le conteneur s'ouvre et la carte est débitée d'un montant prédéfini. Cette solution a l'avantage d'éviter le contrôle annuel obligatoire des balances équipant les conteneurs facturant aux poids.

Autres points de collecte

Tous les autres déchets ménagers sont à ramener aux commerces ou aux déchèteries. Chaque habitant de la nouvelle commune a l'autorisation d'accéder à toutes les infrastructures en place. La plus visitée est évidemment celle d'Estavayer-le-Lac, dont les horaires sont les plus étendus, de même que les catégories de déchets collectés. Cette déchèterie est cependant trop petite et la file de voitures est parfois longue, débordant même sur la route de Lully, en particulier le vendredi après-midi et le samedi (jusqu'à 600 véhicules en 5h30 d'ouverture). Maintenant la fusion

* Les tonnages indiqués datent d'avant la fusion. La convention intercommunale regroupait alors Estavayer-le-Lac (6000 habitants), Lully (1000), Murist (600) et Vuissens (200).



A l'ouverture du vendredi après-midi, la déchèterie est déjà bien occupée.

entérinée, le service d'édilité étudie différents projets pour optimiser la gestion des déchets.

Qualité des fractions

La déchèterie compte plus de 30 collectes sélectives. Des plus classiques* (290 t de verre trié, 290 t de papier, 150 t de carton, 1300 t de déchets verts) aux plus spécifiques. Ainsi, la déchèterie est une reprenneuse pilote de briques à boisson et une productrice de chips de polystyrène expansé. Un local sous clé fait office de fourrière à vélos. La police le contrôle régulièrement pour y identifier les vélos volés. Le vendredi matin, les entreprises ont aussi accès à la déchèterie si elles sont conventionnées. Si elles ne le sont pas, elles doivent préciser qui est leur repreneur de déchets. Les bâtiments de la voirie se trouvant sur place, d'autres collaborateurs que le surveillant – appelé décheteur – peuvent facilement aider au compactage (comme celui des emballages en PET pour boisson), aux corrections de tri et à l'évacuation des déchets. Globalement, la qualité du tri est au rendez-vous. Les employés commu-



M. Schwarzentrub et Mme Gomonet, à la déchèterie d'Estavayer-le-Lac.

naux se chargent aussi de débarrasser les déchets ménagers des personnes âgées ou à mobilité réduite (deux à trois demandes par semaine).

Propos recueillis auprès de **Pierre Schwarzentrub**, chef du service de l'édilité et **Eliane Gomonet**, secrétaire, www.estavayer.ch

Bourse régionale aux matériaux minéraux de chantier (BAMM)

Le canton du Jura a récemment mis en ligne sa plateforme d'échange permettant la valorisation de matériaux minéraux provenant de chantiers. Accessible à l'adresse bamm.jura.ch, la bourse relie les producteurs de matériaux avec les différents utilisateurs potentiels.

Chaque année, environ 10 millions de tonnes de déchets de chantier minéraux sont produites en Suisse. Pour les dernières années, le Jura a traité près de 550 000 tonnes (excavation 445 000 et autres 105 000). Les matériaux d'excavation servent en partie à combler des sites d'extraction comme des gravières ou des carrières. Les autres matériaux minéraux de chantier devraient, si possible, être valorisés en fonction de leur nature et leur qualité dans le circuit économique régional.

Maître d'ouvrage exemplaire

En réalisant une motion parlementaire demandant une telle bourse aux matériaux, le canton du Jura entend contribuer à la politique environnementale et assumer sa responsabilité de maître d'ouvrage. Il s'agit de mettre en œuvre les principes du déve-

loppement durable, par exemple une réduction de la consommation de matières premières. Le canton lance cette application pour la promotion du recyclage afin de s'adresser au secteur de la construction et d'encourager la création de cycles pour ces matières. Concrètement, les utilisateurs peuvent annoncer gratuitement les quantités, le lieu de stockage et la qualité des matériaux qu'ils souhaitent vendre ou mettre à disposition. De leur côté, les demandeurs trouveront des offres actualisées ou pourront passer une annonce spécifiant les exigences de qualité et de quantités requises.

Moins de mise en décharge

Actuellement, beaucoup trop de matériaux minéraux de chantier finissent dans les sites de dépôts définitifs (décharges). La valorisation et le recyclage, par des filières de réutilisation des matériaux, restent méconnus. La bourse mise en ligne par le canton du Jura ne se limite pas à la frontière cantonale: elle est étendue à une région, en l'occurrence aux cantons limitrophes (Bâle-Campagne, Berne, Neuchâtel). La bourse doit faciliter la coordination de l'offre et de la demande en matériaux minéraux. L'application propose plus de 15 catégories différentes. En outre, certaines d'entre elles permettent d'identifier s'il s'agit de matériaux lavés (en installation) ou non.

Rôle des communes

Les utilisateurs potentiels (offeurs et demandeurs) de la BAMM sont donc vivement encouragés à profiter de cet outil, même pour des quantités «modestes». Les communes peuvent notamment inciter les requérants de permis de construire à se servir de cette application en tant que contribution au développement durable: elle peut les aider à réduire les coûts d'évacuation de matériaux de terrassement ou d'aménagements extérieurs, par ex. en utilisant des granulats de tuile au lieu de plantes couvrantes sur des talus.

Application disponible

L'application peut être reprise par d'autres cantons ou regroupement de cantons. Dans ce cas, les modalités sont à négocier directement avec le service informatique jurassien (secre.sdi@jura.ch) selon les arrangements financiers convenus entre cantons. A noter que l'application a été développée pour proposer trois langues nationales (FR/DE/IT). Actuellement, les icônes DE et IT ont été occultées, car elles ne sont pas pertinentes dans le canton du Jura. Un reprenneur de cette application peut donc aisément se charger de la traduction si nécessaire.

André Gaudreau, collaborateur scientifique à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 18, andre.gaudreau@jura.ch, www.jura.ch/env

Catégories de matériaux minéraux présentes sur la BAMM:

- > matériaux d'excavation (horizons A, B ou C);
- > graves de recyclage (propre, asphalte, béton);
- > granulats bitumineux;
- > autres granulats (ballast, béton, brique, tuile, verre, non triés);
- > ou encore, pour une partie d'entre eux, matériaux lavés.



Deux produits en échanges: des granulats non triés lavés (20 – 40 mm) et des granulats de tuiles (6 – 16 mm).

Agenda Pusch

Cours pour les communes

1^{er} septembre à Yverdon-les-Bains,
8 septembre à Genève,
29 septembre à Neuchâtel

Biodiversité en ville

Le thème de la biodiversité en ville a pris ces dernières années une importance grandissante et l'intérêt des communes en la matière est notable. Dans le contexte actuel de déclin de la biodiversité à l'échelle suisse et de densification urbaine, inciter les communes à lancer des actions en faveur de la biodiversité en ville est donc primordial. Afin de sensibiliser les communes à cette question, Pusch organise trois après-midi de visite dans différentes villes romandes, en septembre. L'objectif est de montrer comment les communes, notamment urbaines, peuvent agir au quotidien pour préserver et favoriser la biodiversité. On pourra examiner des cas concrets d'aménagements urbains allant dans ce sens (prairies, talus, bermes), la plantation d'arbres en ville ou encore la mise en place de potagers urbains. Chaque demi-journée sera consacrée à un thème spécifique et comprendra un volet théorique, suivi d'une visite sur le terrain.



- > Installer la nature en ville par des aménagements urbains, 1^{er} septembre 2017, Yverdon.
- > Aménager des potagers urbains dans sa commune: mode d'emploi, 8 septembre 2017, Genève.
- > Planter des arbres en ville pour favoriser la biodiversité, 29 septembre 2017, Neuchâtel.

Cours de base pour les communes

Compte rendu

Déchets urbains

Dans le cadre du concept de formation (www.formation-dechets.ch) mis en place par Swiss Recycling et WERZ, en collaboration avec OIC, AWEL et COSEDEC, la Fondation Pusch a organisé les 11 et 18 mai derniers le premier «cours de base» sur deux jours intitulé: «Gestion des déchets urbains et défis pour les communes. Quelles solutions pour le futur?» Cette formation, destinée aux responsables des déchets communaux, avait pour objectif de donner un cadre de réflexion aux élus ainsi qu'aux responsables de la gestion des déchets, pour optimiser les pratiques



en matière de planification et de gestion des déchets urbains sur leur territoire. En deux jours, le cours a donné un aperçu de l'organisation de l'économie des déchets et du recyclage suisse avec les bases légales et les changements à venir.

Vingt-trois participant-e-s d'horizon divers ont pris part à ce cours de base, qui a eu lieu au Tripôle d'Yverdon-les-Bains. Onze intervenant-e-s ont présenté plusieurs aspects de la gestion des déchets: bases légales, compétences, responsabilités; financement de la gestion des déchets et conduite financière communale; organisation des filières de recyclage et leur financement; différents modèles de déchèteries; point de vue général et spécifique de l'incinération en Suisse et de la valorisation des matières; exemple communal de gestion des déchets urbains et des infrastructures mises en place; et, enfin, prévention et communication pour changer les comportements. Les nombreux points abordés par les intervenant-e-s ainsi que par les participant-e-s ont permis d'approfondir des questions et d'avoir des points de vue multiples, ce qui a enrichi les réflexions de chacun-e.

Cours pour les communes

Première session: 13, 19 et 20 octobre 2017

Deuxième session (si forte demande):
10, 16 et 17 novembre 2017

Collecte des fractions

Le prochain cours spécialisé sur les déchets se déroulera en Valais cet automne. Il abordera, entre autres, l'introduction de la taxe au sac dans le canton. Ce cours de trois jours s'adresse aux responsables et employés de déchèteries communales et privées qui désirent approfondir ou compléter leurs connaissances. Il est aussi adapté aux personnes d'autres secteurs, qui aimeraient acquérir le savoir nécessaire. Informations bientôt disponibles sur www.formation-dechets.ch

Cours pour les communes

30 novembre 2017 à Lausanne

Infrastructure écologique

En Suisse, les milieux accueillant la biodiversité sont bien souvent coupés les uns des autres et l'objectif de la Confédération est de réaliser, d'ici à 2040, «une infrastructure écologique composée d'aires protégées et d'aires de mise en réseau afin de réserver l'espace nécessaire au maintien durable de la biodiversité». Les aires de mise en réseau, qu'elles soient naturelles ou artificielles, permettent une connexion entre les aires protégées, et ainsi une plus grande résilience de la biodiversité. Le cours proposé a pour but de sensibiliser les communes et acteurs concernés à l'importance de la mise en place et à la valorisation d'une infrastructure écologique de qualité, ainsi que de trouver des synergies entre les différents domaines.



Retrouvez toutes les offres de formation de PUSCH sur www.pusch.ch/fr/agenda

... Autres actualités

Aide à l'exécution

Pneus usagés et d'occasion

Dans son communiqué de presse du 20 février 2017 «Pneus usagés déposés dans la nature, ça suffit!», le canton du Jura rappelait leurs obligations aux entreprises de la branche automobile. L'aide à l'exécution intercantonale «Stockage, traitement et exportation de pneus usagés» est maintenant disponible en français. Elle fournit des informations importantes pour les entreprises remettantes (garages, sociétés de service de pneus ou similaires), les entreprises de transport et les communes. La documentation est accessible sur www.jura.ch/env > Déchets > Déchets spéciaux > Déchets soumis à contrôle



Postulat

Plastiques

Le canton de Vaud va à nouveau étudier les filières des plastiques. Malgré l'étude coordonnée en 2016 par les périmètres de gestion des déchets et ses conclusions claires, le Grand Conseil a accepté début mai un postulat qui demande au Conseil d'Etat d'étudier les filières de recyclage de tous les plastiques, ainsi que la mise en place

d'un concept d'information à la population sur la manière de recycler correctement ce type de déchets. Peut-être l'étude inclura-t-elle un volet sur la limitation à la source ou la reprise par les distributeurs? Au vu des enjeux environnementaux et économiques, plus d'un spécialiste regrettera que le postulat ne demande pas plutôt d'encourager un tri plus efficace des biodéchets, d'ailleurs victimes, eux aussi, des emballages plastiques.

Littering

Label

Les collectivités publiques font face aux problèmes découlant de l'abandon de déchets sur l'espace public. Elles jouent un rôle central dans la lutte contre le littering – pas seulement dans le domaine du nettoyage, mais aussi dans ceux de la sensibilisation, de la prévention et de la répression. Pour soutenir leurs efforts, la Communauté d'intérêts pour un monde propre a créé le label «No Littering». Il peut être demandé par toutes les villes, communes et écoles de Suisse. Il est délivré gratuitement si toutes les conditions sont réunies et peut servir ensuite dans toutes les actions de communication. Cahier des charges et inscription sur www.no-littering.ch



Europe

Recyclage et méthode de calcul

Le magazine Recyclage Récupération rapporte que le Parlement européen a adopté l'objectif de 70 % de «préparation en vue du réemploi et de recyclage» des déchets municipaux (en poids) d'ici à 2030. Les professionnels du secteur se félicitent de cette position. Toutefois, certains d'entre eux invitent les députés non pas à prendre en compte le poids des déchets entrant dans le processus de «recyclage final», mais à lui préférer la méthode basée sur les flux sortants, car celle-ci «reflète mieux les réalités de la façon dont les déchets recyclables sont collectés, triés et présentés aux transformateurs». Les parlementaires souhaitent encore rendre obligatoire la collecte séparée des textiles et des biodéchets.

Manifestation

Jeudi 14 septembre, à Genève

Société numérique

Les pouvoirs publics sont confrontés à de nombreuses questions qui dépassent le cadre technique de la numérisation de la société. L'objectif de cette 4^e journée est de permettre aux élus et responsables des communes (urbanistes, voirie, environnement, énergie, mobilité, sécurité publique, gestion du territoire et de l'espace public, télécommunication, marketing urbain et communication) de rencontrer des acteurs clés, experts et fournisseurs de services, et de thématiser les défis qui se présentent à l'échelle communale. Programme disponible sur www.smartcityday.ch

Congrès

Mercredi 30 août, à Berne

Recyclage du phosphore

Le phosphore est le principal constituant des engrais. Il est indispensable au fonctionnement de nos organismes. Dès le 1^{er} janvier 2026, il sera obligatoire de récupérer le phosphore dans les déchets qui en contiennent beaucoup. Un module de l'aide à l'exécution de l'OLED doit encore préciser les conditions-cadres de cette récupération. En août, l'Office fédéral de l'environnement et celui de l'agriculture organisent une manifestation. Ils y présenteront les projets actuels, tout en mettant en réseau les parties intéressées au sein de la Confédération, des cantons, des communes, des associations et des milieux économiques. Inscription jusqu'au 23 août sur www.ofev.ch > Thème Déchets > Manifestations.

Prochains numéros

Votre avis nous intéresse

En septembre 2017, le numéro 112 traitera de la limitation et de la gestion des déchets dans la restauration, celui de décembre des matériaux dangereux dans la construction et du rôle des communes. Si vous avez une question ou un commentaire sur ces sujets ou d'autres actualités, prenez contact avec nous. Précision aux entreprises: chaque numéro de Forum Déchets, distribué à toutes les communes de Suisse romande, est soutenu par un sponsor qui dispose d'une page pour donner son avis sur un thème particulier ou présenter son activité. Les réservations sont ouvertes pour 2018: info@forumdechets.ch, tél. 021 624 64 94.

FORUM DÉCHETS

Bulletin romand d'information sur la diminution et la gestion des déchets

Le saviez-vous?

Les déchets médicaux à risques doivent être remis à un repreneur agréé, accompagnés des documents de suivi remplis selon les prescriptions de l'Ordonnance sur les mouvements de déchets. Dans son dernier plan de gestion des déchets, le canton de Berne relève que ces documents font souvent défaut et que certains déchets spéciaux sont collectés avec les ordures ménagères. Rappelons que non seulement les déchets à risques biologiques, mais aussi tous ceux qui présentent un danger de blessure *sharps* (aiguilles, lames, ampoules) doivent être éliminés en tant que déchets spéciaux. Il faut les placer dans un récipient adapté afin de garantir la sécurité

au travail et de rassurer le personnel chargé de l'élimination (y compris celui des voiries et des usines d'incinération). Les récipients pour *sharps* porteront le code 18 01 01 (médecine humaine) ou 18 02 01 (médecine vétérinaire), ainsi que le sigle «risque biologique» le cas échéant. Seuls les consommables inactifs (pansements, tampons, compresses, gants jetables, récipients vides, seringues vides sans aiguille, etc.) peuvent rejoindre les déchets urbains. Différentes aides à l'exécution (OFEV, cantons) sont à disposition des acteurs concernés: cabinets médicaux, centres de prévention de la toxicomanie, vétérinaires et autres.



leBird

Abonnements

Abonnement d'un an: (4 numéros)

Abonnement multiple annuel
(plusieurs exemplaires à la même adresse)

fr. 30.-

Prix dégressif jusqu'à
fr. 15.-/abonn. pour 10 abonn. ou plus

Anciens numéros: fr. 8.- pour 1 exemplaire, fr. 7.50/ex. pour 2 exemplaires, fr. 7.-/ex. pour 3 exemplaires, fr. 6.-/ex. pour 4 exemplaires, fr. 5.-/ex. de 5 à 9 exemplaires, fr. 4.-/ex. dès 10 exemplaires

Numéros parus: 72 Manifestations, 73 Tri mécanique, 74 Écologie industrielle, 75 Communication, 76 Déchets verts, 77 Matières premières secondaires, 78 Ferraille, 79 Travaux publics, 80 Vieux textiles, 81 Véhicules hors d'usage, 82 Plans de gestion, 83 Impression, 84 Décharges, 85 Entreprises/commerces, 86 Incitations, 87 Chantiers, 88 Appels d'offres, 89 Matériaux dangereux, 90 Infrastructures, 91 Déchets verts, 92 Plastiques, 93 Différences Suisse-UE, 94 Sources lumineuses, 95 Incinération, 96 Repreneurs finaux, 97 Règlements communaux, 98 Littering, 99 Appareils élect(ron)iques, 100 Encombrants, 101 Activités d'insertion, 102 Vieux bois, 103 Collecte des biodéchets, 104 Déchets spéciaux, 105 Emballages, 106 OLED, 107 Logistique des ordures ménagères, 108 Chantiers, 109 Déchèteries externes, 110 Pneus usagés, 111 Fiabilité des données, **et suivants:** 112 Restauration, 113 Matériaux dangereux

POSTCODE 1

JAB
1008 Prilly

Impressum

Edition 111, juin 2017

Editeur PUSCH – L'environnement en pratique, Hottingerstr. 4, CP 211, 8024 Zurich, Tél. 044 267 44 11, mail@pusch.ch, www.pusch.ch

Avec le soutien de Office fédéral de l'environnement (OFEV) et des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud.

Tirage de ce numéro 1700 ex.

Rédaction et administration leBird Sàrl, bureau d'ingénieurs en ressources et construction durable, Route de Renens 4, CH-1008 Prilly, Tél. 021 624 64 94, fax 021 624 64 71, info@lebird.ch

Layout Peter Nadler, Fällanden

Photo de couverture 123RF/Dmitry Kalinovsky

Commandes et abonnements sur www.forumdechets.ch

Impression ArtPRINT, Lausanne, sur papier recyclé Cyclus blanc

Service aux lecteurs

Vous trouverez d'autres informations, adresses utiles, notes de publication et liens en relation avec le thème abordé ou les activités de Pusch sur les sites web:

www.forumdechets.ch
et www.pusch.ch

PUSCH